



### REGLEMENT INTERIEUR

#### **Inscription**

- L'inscription au club est liée au paiement intégral de la cotisation annuelle. 2 séances d'essai sont proposées.
- L'inscription d'une gymnaste au CSB GR suppose l'acceptation et le respect de son règlement intérieur.
- En cours de saison, suite à un désistement de gymnaste, il ne sera effectué aucun remboursement, même dans le cas d'un paiement fractionné, les chèques seront débités aux dates prévues.
- Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone et de mail en cours d'année doit être signalé à la secrétaire du club.

#### **Licences**

Les droits d'inscription comprennent la licence FFG, qui est obligatoire pour tous les gymnastes, en loisirs comme en compétition.

#### **Suivi médical**

Chaque gymnaste doit fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer la G.R., y compris en compétition. En cas d'accident, une déclaration sera établie par l'un des membres du bureau du club selon les directives de la F.F.G.

**Le certificat médical doit être renouvelé tous les ans.**

#### **Accueil entraînement**

Les parents sont tenus de s'assurer de la présence de l'entraîneur en se signalant au début et à la fin de chaque séance. Les enfants restent sous la responsabilité des parents en dehors des heures d'entraînement. Les parents veilleront à ce que les enfants passent aux toilettes avant l'entraînement pour ne pas perturber le cours.

#### **Tenue**

Les cheveux doivent être attachés. Pas de bijoux. Les chewing-gum et les bonbons sont formellement interdits pendant les entraînements.

#### **Vie de groupe**

La gymnastique rythmique est une activité sportive et, comme telle, elle impose le respect de soi-même et des autres par la correction dans la tenue, le langage et la politesse vis à vis de l'encadrement du club et des autres gymnastes. Les gymnastes sont tenues de maintenir en état de propreté les locaux qui leur sont dévolus: vestiaires, toilettes et gymnase. Les gymnastes sont tenues de respecter le matériel emprunté et de le ranger correctement après utilisation.

#### **Assiduité**

L'apprentissage de la gymnastique rythmique passe par une progression pédagogique et technique qui impose une présence régulière aux jours et heures communiqués par le club. Merci de signaler votre absence à l'entraîneur, si possible lors de l'entraînement précédent ou par mail.

La responsable technique du club jugera de la participation ou non aux galas, en fonction de l'assiduité et de la motivation des gymnastes.



### Sécurité

Le club et son encadrement ne peuvent être tenus pour responsables des vols et dégradations éventuels. Il est donc fortement conseillé aux gymnastes de venir à l'entraînement sans objet de valeur. Les entraîneurs interdiront le port de boucles d'oreilles pendantes durant l'entraînement.

### Communication

Toutes les informations concernant votre enfant vous sont transmises par mail.

La communication du club peut également s'effectuer sur le tableau d'affichage à l'entrée de la salle de gymnastique.

Vous pourrez également retrouver la plupart des informations sur le blog du club ([grbetton.canalblog.com](http://grbetton.canalblog.com)) ainsi que sur notre facebook (CS Betton GR)

### Compétitions et démonstrations

#### **Frais de compétition**

- Engagements: à la charge du club. L'engagement des gymnastes en compétition occasionne des frais pour le club, d'où la nécessité de prévenir l'entraîneur rapidement en cas d'absence.
- Déplacements, hébergements et repas à la charge des familles.

#### **Engagement compétitif**

Sauf en cas de force majeure, les enfants inscrits en compétition s'engagent pour la totalité des compétitions de la saison sportive. Les gymnastes inscrites en ensemble qui ne seraient pas assidues aux cours pénalisent fortement l'équipe.

#### **Justaucorps**

Les justaucorps utilisés par les filles lors des compétitions appartiennent, en partie, à des gymnastes plus anciennes. Le Club investit aussi de façon conséquente afin de permettre à chaque équipe d'avoir ses justaucorps. *A titre indicatif, le prix moyen d'un justaucorps est de 250 €.*

Afin de financer les nouveaux justaucorps, les justaucorps vous sont loués au prix de 10€ par compétition (participation reversée aux familles prêteuses pour les justaucorps n'appartenant pas au Club).

#### **Déplacements**

Du co-voiturage peut être mis en place à l'initiative des parents pour les déplacements en compétition. Quelques règles sont à respecter :

- Point de départ et retour : parking des Omblais
- Réhausseur obligatoire à fournir au parent accompagnateur pour tout enfant de moins de 10 ans
- Montant des péages à partager en parts égales en fonction du nombre de famille utilisant le véhicule.
- Tarif unique de 0,10 cts / km
- C'est à la charge du conducteur de demander l'indemnisation au frais de transport à la famille concernée.
- Le CSB GR se décharge de toute gestion quant aux indemnités de co-voiturage entre les familles.

#### *Exemples de déplacement*

Au départ du complexe des Omblais - Betton	Nbre de kms Aller-retour	Indemnisation 0,10 cts / km Hors péage
A Saint-Brieuc (22)	204	20,40 €
A Lanester (56)	312	31,20 €
A Quimper (29)	444	44,40 €
A Plouédern (29)	450	45,00 €
A Orléans (45)	606	60,60 €

#### **Stages**

Des stages sont prévus pendant les vacances scolaires pour les groupes « Compétition ». La présence des gymnastes y est fortement recommandée en période de compétition.

#### **Cas particuliers**

Tous cas particuliers, non prévus par le présent règlement, seront laissés à la compétence du Bureau de la section.